



## saisie attribution sur compte bancaire

Par **marieo91**, le **06/07/2010** à **07:49**

bonjour,

je viens de m'apercevoir en consultant mon compte bancaire sur internet que la banque m'avait saisi la totalité de celui-ci crédité mensuellement par mon salaire.

Or je n'ai pas reçu ni de la banque ni d'un huissier une lettre m'en informant.

Je suis en commission de surendettement et ce débiteur, malgré la demande de la banque de France, FINAREF pour le nommer, ne veut rien entendre et continue à se nourrir sur les intérêts.... plus de 9.000 € pour une somme d'ue de 5.000 €... faites le calcul !

Quels sont mes recours ?

Nous sommes le 5 du mois, des règlements de mes achats de fin de mois et prélèvements vont se présenter ; la banque a "mis de côté" environ 400 € pour provisionner, mais moi je n'ai plus rien....

Puis-je contester pour récupérer la valeur du SMIC ? J'ai un enfant à charge et je ne peux vivre avec 0; comment faire pour aller au travail et assurer le quotidien ?

**Quels sont les délais pour contester et récupérer au plus vite cette somme de 2.100 €? Y aura-t-il d'autres saisies jusqu'au paiement total ou est-ce une seule fois ? Puis-je signer "une décharge" à la banque afin de la dégager de toute responsabilité pour récupérer mon compte ?** Plein de questions , mais le temps presse d'autant que nous devons partir en vacances fin de semaine..... et oui on ne sait jamais quand on réserve et les billets de train sont là... je ne voudrais pas les perdre également.

MERCI pour toutes vos réponses.

Par **001**, le **08/07/2010** à **11:23**

bonjour,

votre dossier de surendettement est il recevable ? si c'est le cas, contactez votre gestionnaire de dossier et demandez lui de saisir le jex d'une demande de suspension de la saisie attribution ( art L331-5 du code de la consommation )